



CGT FINANCES PUBLIQUES



Montreuil, le 8 avril 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

## Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

# CAPN C du 4 avril 2014

# AFFECTATIONS HORS MÉTROPOLE

Suite au revers électoral de dimanche dernier, le président de la république a annoncé sa volonté de constituer un « gouvernement de combat ».

Mais que souhaite donc combattre François Hollande ? la pauvreté croissante, le chômage, l'austérité, la remise en cause des acquis sociaux... que nenni, il a indiqué qu'il souhaitait accélérer la mise en place du pacte de responsabilité et trouver le plus vite possible les 50 milliards d'économie « nécessaire » pour rentrer le plus vite possible dans les critères de convergence.

Il a confié cette mission à Michel Sapin nouveau Ministre des finances qui, comme chacun le sait, a déjà fait ses preuves au ministère du travail en matière de lutte contre le chômage !

Un triste nouveau record vient en effet d'être battu, à quatre jours seulement du second tour des élections municipales, la hausse du chômage atteignait 0,9% sur un mois et 4,7% sur un an. Les chômeurs sont 31 500 de plus qu'en janvier 2014 et 149 800 de plus qu'en février 2013.

Depuis son arrivée à l'Élysée il y a deux ans, le bilan de François Hollande en matière sociale est affligeant :

- ▶ Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France, en constante augmentation, s'élève aujourd'hui à plus de 8.7 millions... c'est honteux !
- ▶ Tout au long des deux premières années de mandat, les plans sociaux et les fermetures d'entreprises se sont multipliés . En février 2014, la métropole comptait 3 347 700 chômeurs de catégorie A.
- ▶ Attaque en règle contre le Code du Travail avec la mise en place via un Accord National Interprofessionnel signé avec la CFTD, la CGC et la CFTC le 11 janvier 2013 « sur la sécurisation de l'emploi ».
- ▶ Désindexation des retraites sur l'inflation. C'est la paupérisation programmée pour des millions de retraités.
- ▶ Allongement de la durée de cotisation à 43 annuités pour obtenir une retraite à taux plein.
- ▶ Transfert du financement de la politique familiale vers la fiscalité. C'est la sécurité sociale, notre bien commun, qui est attaquée.

A travers ses choix politiques, ce gouvernement affaiblit et remet en cause les droits des salariés, des privés d'emploi et des retraités.

Ces choix font payer aux salariés les cadeaux faits aux grandes entreprises et au monde de la finance.

Le pacte de responsabilité annoncé par le Président de la République offre un nouveau cadeau de 35 milliards d'euros d'exonérations de charges sociales pour les entreprises qui s'ajoutent aux quelques 28 milliards d'exonérations annuelles déjà effectives.

Le pacte de responsabilité, c'est le transfert du financement de la politique familiale des entreprises vers le budget de l'Etat et une attaque de grande ampleur contre la protection sociale. Il remet en cause le socle de la protection sociale issu du Conseil National de la Résistance, son financement par le travail, et accentue encore la fiscalisation des prestations sociales.

Cette mesure sans précédent doit s'accompagner de la baisse historique de la dépense publique d'au moins 50 milliards d'euros en trois ans, qui s'inscrit dans la politique d'austérité contre-productive en matière de relance économique, de progrès social et de cohésion sociale.

Baisser encore les dépenses publiques, c'est dégrader le service public et réduire les capacités d'intervention publique. Les services publics sont un bien commun et un élément de solidarité.

Augmenter les exonérations de cotisations sociales en direction des entreprises, c'est comme depuis vingt ans, faire toujours plus de cadeaux aux entreprises sans qu'il ne soit démontré un lien direct avec la baisse du chômage, et faire supporter le poids du financement de la protection sociale par les ménages.

Pour la CGT, pas de doute, c'est le coût du capital qu'il faut réduire. Seul le travail humain produit des richesses. Le patronat n'a cessé de vouloir réduire les salaires, et le salaire socialisé (ce qui finance, notamment, la protection sociale) nommé improprement « charges sociales ».

En trente ans, la masse salariale des entreprises a été multipliée par 3,6 alors que la somme des dividendes versés aux actionnaires a été multiplié par 20.

Cette évolution s'est faite au détriment de la rémunération du travail, de l'emploi de qualité, des droits des salariés, mais aussi au détriment des services publics, des politiques publiques, des investissements productifs et de la recherche-développement en particulier dans l'industrie. Tout cela contribue au déficit de compétitivité de la France.

La CGT considère que le niveau de compétitivité peut être significativement amélioré en réduisant la rémunération excessive du capital; en revalorisant le travail dans toutes ses dimensions (salaires, organisation et conditions de travail, emploi qualifié...) et en consacrant l'essentiel des profits aux investissements, à l'innovation, à la recherche-développement.

## **CONCERNANT CETTE CAP CANDIDATURES HORS MÉTROPOLÉ :**

**Le Groupe de Travail du 7 février a permis de faire un premier point sur les affectations hors métropole et dans les TAF.**

Comme indiqué dans les fiches de travail fournies par l'Administration ce GT n'avait pas pour objet de fixer les règles de mutations et d'affectations pour les futurs mouvements unifiés qui feront l'objet de prochains GT sur les règles des mouvements cible.

**La CGT finances publiques estime que toutes les questions sont loin d'être réglées et devront faire l'objet de nouvelles discussions.**

L'objet de cette CAP n'est bien évidemment pas de refaire le groupe de travail.

Pour autant, la CGT Finances Publiques a toujours condamné les modalités opaques qui régissaient les affectations hors métropole. Elle s'est toujours opposée aux postes à avis et aux postes à profil.

C'est pourquoi, elle se félicite que la règle de l'ancienneté administrative comme principe d'affectation ainsi que la limitation de séjour sur ces postes soient actés suite aux différents groupes de travail « Mutations ».

S'il est satisfaisant que les agents en poste dans un DOM ou un COM puissent désormais postuler sur une TAF pour une première affectation, la CGT Finances Publiques considère qu'ils doivent être traités de la même manière que les agents situés sur le territoire métropolitain et ne pas se voir imposer un retour en métropole avant une nouvelle affectation sur une TAF.

La CGT Finances Publiques demande à ce que tous les agents situés dans les DOM/COM puissent candidater dans les TAF dans les mêmes conditions que les agents affectés en métropole.

**Pour la CGT FP les éléments écartant une candidature Hors Métropole ne peuvent être que techniques (agents ne remplissant pas les conditions prévues dans les règles de mutation).**

